



Synthèse des ateliers de concertation de diagnostic

RD 962 - Laval-Mayenne - Section de Martigné-sur-Mayenne – Sacé



1. Synthèse des ateliers participatifs – Aménagement de la RD962

1.1 INTRODUCTION

Dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 962, trois ateliers participatifs ont été organisés pour recueillir, à la suite de la présentation du diagnostic et des premiers enjeux du territoire, les avis des habitants et acteurs locaux. Ces rencontres ont eu lieu à Châlons-du-Maine le 19 juin 2025 à 18h, à Sacé le 24 juin 2025 à 18h, et à Commer le 25 juin 2025 à 20h.

Chaque atelier s'est déroulé dans une ambiance constructive et marquée par une forte implication des participants. 4 thématiques ont été abordées : l'accès aux territoires, le cadre de vie, l'environnement et les activités agricoles et économiques. L'objectif principal était de faire émerger les besoins, inquiétudes et propositions afin d'enrichir le diagnostic du territoire.

Les ateliers ont permis de recueillir l'avis de 84 personnes, dont 20 personnes pour la première rencontre à Châlons-du-Maine le 19 juin, 38 personnes à Sacé le 24 juin et 26 personnes à Commer le 25 juin.

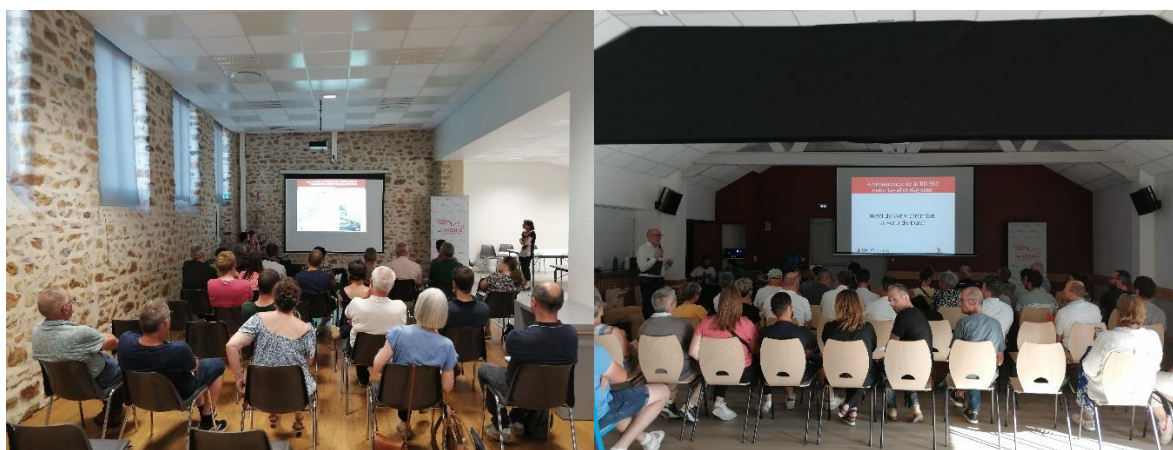


Figure 1 : Ateliers participatifs à Châlons-du-Maine à gauche (le 19/06/25) et à Sacé à droite (le 24/06/25)

1.2 SYNTHÈSE DE L'ATELIER A CHALONS-DU-MAINE – 19/06/25

Les habitants ont exprimé une volonté claire de ne pas simplement déplacer les nuisances sonores liées à la RD 962, mais de les traiter à la source. Des propositions ont émergé telles que l'utilisation de bitumes silencieux, la mise en place de talus ou par exemple de merlons végétalisés, et la régulation de la vitesse pour améliorer le cadre de vie. Le renforcement de l'offre en transports en commun est apparu comme une solution prioritaire, notamment sur la ligne 102 actuellement saturée.

Sur le plan environnemental, les participants ont souligné la richesse du bocage et la présence d'espèces sensibles, comme la chevêche. Ils ont appelé à éviter les zones humides et à intégrer les enjeux de biodiversité dans la planification.

En matière de sécurité, l'accent a été mis sur la sécurisation des carrefours au Nord et au Sud du bourg de Martigné-sur-Mayenne. Ont été ainsi mentionnés les trois carrefours étudiés au Nord de Martigné-sur-Mayenne et plus particulièrement le carrefour des Chevries, ainsi que les carrefours au Sud notamment au droit du hameau des Marcherues. Il a été relevé également les risques liés à la circulation des engins agricoles. Les habitants ont également souhaité éviter la création d'aménagements qui deviendraient des goulets d'étranglement.

Enfin, sur le volet économique, le territoire est fortement agricole avec de nombreux jeunes exploitants. Il a été demandé de préserver les accès entre les parcelles, de limiter la perte de foncier et de veiller à ne pas déstabiliser les commerces qui bénéficient aujourd'hui de la visibilité depuis la route.

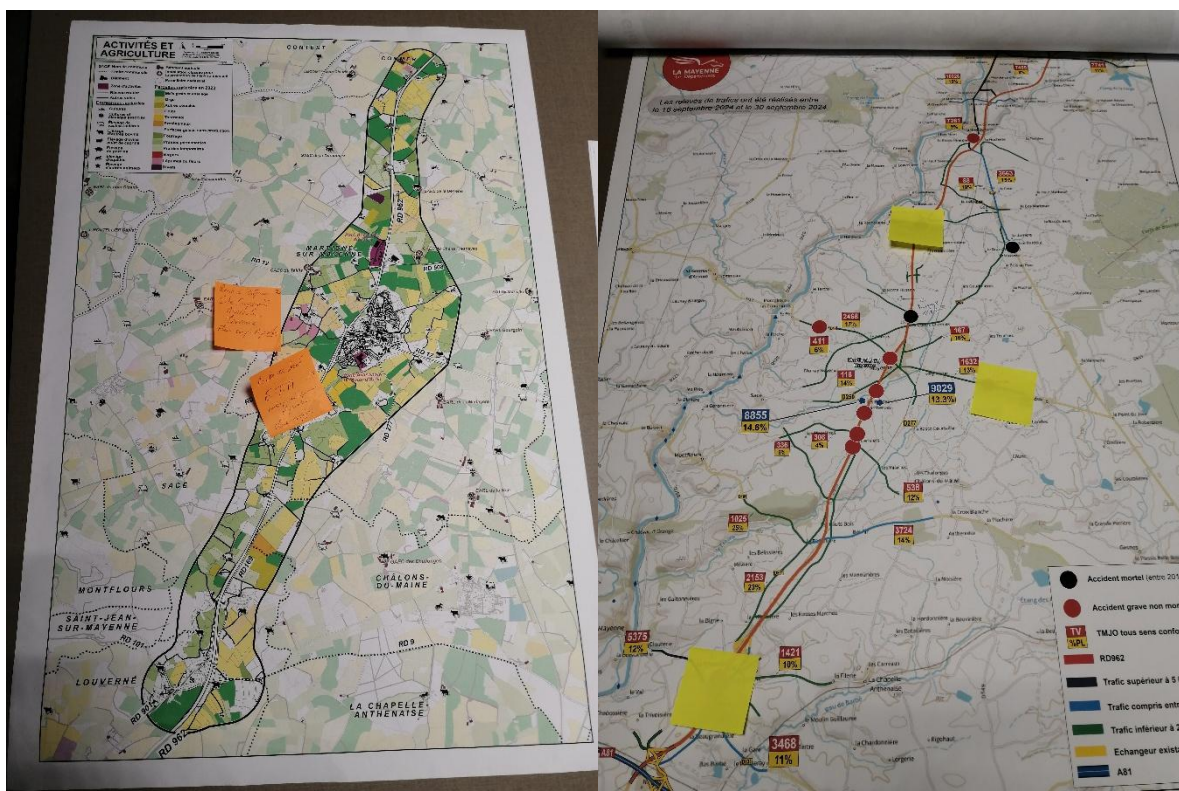


Figure 2 : Exemples de contributions apportées sur les thématiques Activités agricoles et économiques (à gauche) et sur l'accessibilité du territoire (à droite)

1.3 SYNTHÈSE DE L'ATELIER A SACE – 24/06/25

À Sacé, les habitants ont insisté sur la nécessité de réduire les nuisances sonores, notamment par la création d'écrans anti-bruit, l'utilisation de revêtements adaptés et des aménagements ralentissant la circulation. Le développement de transports alternatifs a été jugé essentiel : une amélioration de l'offre de bus et la création d'un nouveau parking de covoiturage, plus au Nord, ont été proposés. L'aménagement de pistes cyclables sécurisées permettant de relier le chemin de halage de la Mayenne figure également parmi les priorités.

Sur le volet environnemental, les participants ont émis de nombreuses inquiétudes notamment sur les impacts d'un aménagement routier sur le bocage de qualité dans le secteur.

Sur les thématiques agricoles et économiques, une inquiétude partagée a émergé face aux risques d'artificialisation des terres. La commune accueille une dynamique agricole marquée, avec plusieurs jeunes en voie d'installation sur les prochaines années. Les participants ont également exprimé leurs craintes quant à l'avenir de la zone d'activités du Berry et des commerces dans le bourg de Martigné-sur-Mayenne si la fréquentation locale venait à diminuer.

En matière de sécurité, les échanges ont mis en évidence des carrefours accidentogènes au nord du bourg, où deux décès ont été signalés même si leur circonstance n'étant à priori pas liés directement à la sécurité des aménagements. Une sécurisation renforcée est demandée, incluant des aménagements pour piétons, cyclistes et véhicules, avec des tourne-à-gauche ou des ralentisseurs selon les lieux. Les participants aux ateliers ont souligné l'importance de traiter rapidement les différents carrefours identifiés notamment les trois carrefours au Nord de Martigné-sur-Mayenne.

1.4 SYNTHÈSE DE L'ATELIER A COMMER – 25/06/25

Les discussions ont porté majoritairement sur les questions de sécurité et d'accessibilité. Les habitants ont proposé de revoir la configuration des trois carrefours au Nord, quitte à en supprimer un pour mieux répartir les flux. L'aménagement du giratoire du Berry a aussi été évoqué, tout comme le renforcement des liaisons cyclables et piétonnes, y compris pour le mode équestre. Il a également été abordé la question du covoiturage et notamment l'intérêt d'une réflexion de l'implantation d'une nouvelle aire.

Sur le plan environnemental, les participants ont plaidé pour une solution d'aménagement « sur place » afin de limiter les impacts sur la nature et le cadre rural, très apprécié pour sa tranquillité. L'idée de ne pas trop rapprocher les infrastructures des zones habitées a été régulièrement rappelée.

L'activité agricole est perçue comme menacée, notamment par la consommation de foncier. Des inquiétudes sur l'avenir des commerces à Martigné-sur-Mayenne ont également été exprimées, dans l'hypothèse où le tracé détournerait les flux routiers hors du centre-bourg.

1.5 CONCLUSION GENERALE

Les trois ateliers ont permis de faire émerger des préoccupations largement partagées par les habitants, témoignant d'une conscience collective des enjeux liés à l'aménagement de la RD 962. La sécurité routière ressort comme la priorité absolue : la dangerosité de certains carrefours, les accidents constatés, notamment matériels, ainsi que le besoin de mieux organiser les flux de circulation ont été mentionnés dans chaque commune. Les habitants demandent des actions concrètes à court terme pour limiter les risques, notamment par la reconfiguration de certains carrefours ou la limitation de la vitesse réglementaire.

Le cadre de vie constitue également une attente forte. De nombreux participants ont exprimé leur volonté de préserver la tranquillité résidentielle, de réduire les nuisances sonores et de favoriser les mobilités douces. Cela passe par l'amélioration de l'offre de transports en commun, la création de pistes cyclables sécurisées, ainsi que des revêtements de chaussée

plus silencieux. L'ajout ou le réaménagement des aires de covoiturage a aussi été identifié comme une action structurante pour changer les habitudes de déplacement.

Sur le plan environnemental, la préservation des milieux naturels (bocage, zones humides, espèces protégées) est un axe fondamental. Les participants ont insisté sur la nécessité d'éviter toute artificialisation excessive et de maintenir l'identité paysagère du territoire. Les ateliers ont révélé une très bonne connaissance locale des enjeux écologiques, avec des remarques précises sur les espèces présentes ou les continuités écologiques à protéger.

Les préoccupations agricoles sont tout aussi vives. La crainte d'une perte de foncier agricole, d'une fragmentation des exploitations ou d'une altération des conditions d'exploitation est partagée par tous. À cela s'ajoute une attention particulière portée aux jeunes agriculteurs en cours ou en projet d'installation, dont la pérennité pourrait être mise en cause par un tracé mal adapté. Les participants ont aussi demandé le maintien des passages entre les parcelles et une bonne concertation sur les potentielles futures affectations foncières.

Enfin, les impacts économiques et sociaux potentiels d'un contournement ou d'une modification du tracé préoccupent les commerçants locaux, qui craignent que cela nuise à leur activité. Il est donc essentiel que les scénarios envisagés tiennent compte de la dynamique économique locale pour éviter des effets de déclassement.

La suite du projet prévoit la présentation du diagnostic enrichi avec une synthèse des ateliers lors de la réunion publique du 11 septembre 2025 à Martigné-sur-Mayenne.

2026/2027 sera consacrée à l'étude des variantes d'aménagement (fuseaux sur place, décalés, mixtes). Celles-ci seront proposées à la concertation préalable au titre du code de l'environnement.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux potentiel en 2034/2035. La participation active et qualitative observée lors des ateliers laisse entrevoir une suite de projet sous le signe du dialogue, de la transparence et de l'ancrage territorial.